

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service assainissement collectif**

**Exercice 2019
Version 0**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5 (ANNEXE 5) DU CGCT

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2020/10124 rédaction RPQS 2019
Type de document	RPQS assainissement collectif 2019
Rédigé par	Margot NOEL
Version	V0
Date	20 octobre 2020
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service.....	5
1.1	Intervenants, territoire, population	5
1.2	Mode de gestion du service	6
1.3	Nombre d'abonnés.....	6
1.4	Volumes constituant l'assiette de la redevance	7
1.5	imports et exports d'effluents.....	8
1.6	Autorisation de rejet d'effluents industriels (D202.0)	8
1.7	Les biens du service et leur fonctionnement	9
2	Tarification de l'eau et recettes du service	15
2.1	Modalités de tarification	15
2.2	Les recettes du service	18
3	Les indicateurs de performance du service	19
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	19
3.2	Indice de connaissance patrimonial et de gestion des réseaux de collecte	19
3.3	Conformité de la collecte des effluents (p203-3)	20
3.4	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255-3)	20
3.5	Conformité de la depollution	21
4	Financement des investissements	22
4.1	Travaux réalisés par le délégataire.....	22
4.2	Etat de la dette	23
4.3	Amortissement des biens.....	23
4.4	Préconisations du délégataire.....	23
4.5	Projets à l'étude	24
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	24
5.2	Opérations de coopération décentralisée	24
6	Facture type « eau et assainissement COLLECTIF ».....	25

Les indicateurs

Indicateur		VALEUR
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	3,87€/m ³
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non concerné
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	Donnée non communiquée
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Donnée non communiquée
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	77 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Donnée non communiquée
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	71,0 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	100,00 %
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	15
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	81,2 t MS
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 759
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	4
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,73 %
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'assainissement collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement collectif des eaux usées sont :

- La collecte
- Le transfert
- La dépollution Le contrôle des raccordements
- L'élimination des boues produits et des sous-produits du traitement

Le service fait l'objet d'une délégation de service public de type affermage avec la société :

VEOLIA EAU
Bureau local
101, route de Valmont
76400 FECAMP

Les 11 communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2019 (RAD 2019) :

Nombre d'habitants desservis par commune (estimation)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 %
CRIQUEBEUF EN CAUX	362	349	336	336	342	348	363	4,3%
EPREVILLE	640	650	661	666	670	658	650	-1,2%
FECAMP	82	83	83	83	83	82	81	-1,2%
FROBERVILLE	905	913	973	1013	1053	1096	1105	0,8%
GERVILLE	282	274	266	273	270	277	286	3,2%
LES LOGES	706	703	715	725	733	736	727	-1,2%
MANIQUERVILLE	144	136	127	118	118	121	123	1,7%
SAINT LEONARD	1 156	1 160	1163	1146	1126	1107	1101	-0,5%
TOURVILLE LES IFS	365	360	356	351	345	340	363	6,8%
VATTETOT SUR MER	142	143	145	146	150	149	146	-2,0%
YPORT	-	-	-	865	829	820	815	-0,6%

La population totale desservie est la suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
ENSEMBLE DU SERVICE	5 267	5 280	5 342	6 244	6 241	6259	5759	-7,99%

L'année 2019 marque une baisse de la population concernée (**-500 habitants**). Cela provient du fait que les communes de Bordeaux Saint-Clair et Hénouville ne sont plus rattachées au contrat de Fécamp Sud-Ouest.

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'assainissement fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

Début du contrat : 1^{er} janvier 2013.

Fin du contrat : 31 décembre 2023.

Durée : 11 ans.

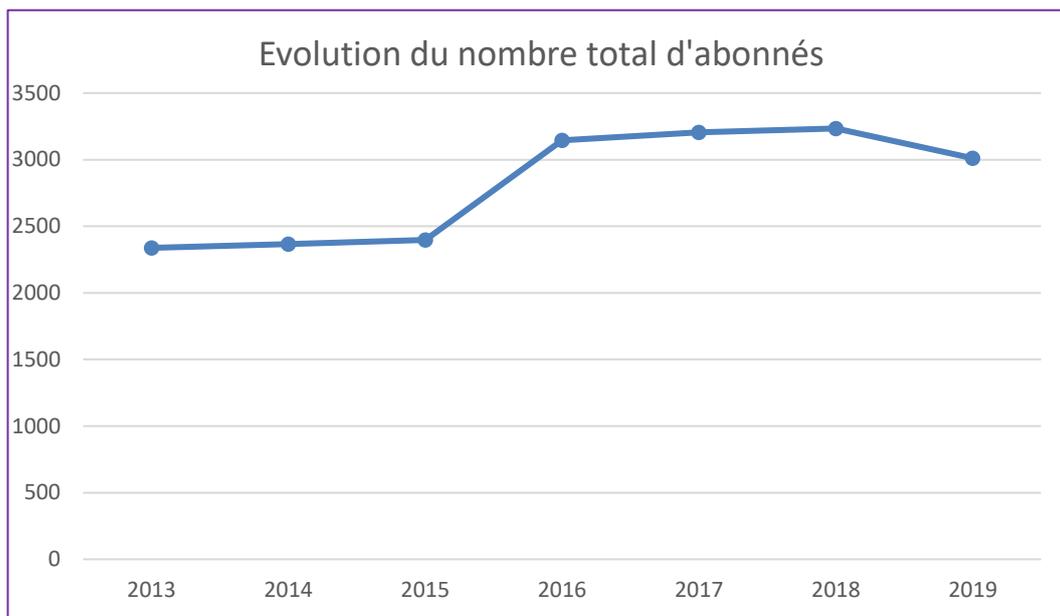
Avenant 1 : 30 avril 2016, intégration de la commune d'YPORT.

1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 %
CRIQUEBEUF EN CAUX	169	180	184	184	184	185	186	0,5%
EPREVILLE	270	272	283	279	285	291	308	5,8%
FECAMP	-	-	-	-	-	-	-	-
FROBERVILLE	424	433	434	434	436	440	437	-0,7%
GERVILLE	125	125	125	127	128	130	130	0%
LES LOGES	355	358	363	368	371	373	373	0%
MANIQUERVILLE	46	47	48	48	51	56	57	1,8%
SAINT LEONARD	426	434	436	441	442	445	456	2,5%
TOURVILLE LES IFS	148	146	151	159	184	187	192	2,7%
VATTETOT SUR MER	120	119	119	120	124	126	131	4,0%
YPORT	-	-	-	735	741	742	741	-0,1%

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Nombre total d'abonnés (clients)	2 338	2 366	2 397	3 146	3 204	3 234	3 011	-6,9%
Abonnées sur le périmètre du service	2 338	2 366	2 397	3 146	3 204	3 234	3 011	-6,6%
Autres services (réception d'effluents)	0	0	0	0	0	0	0	0,0%



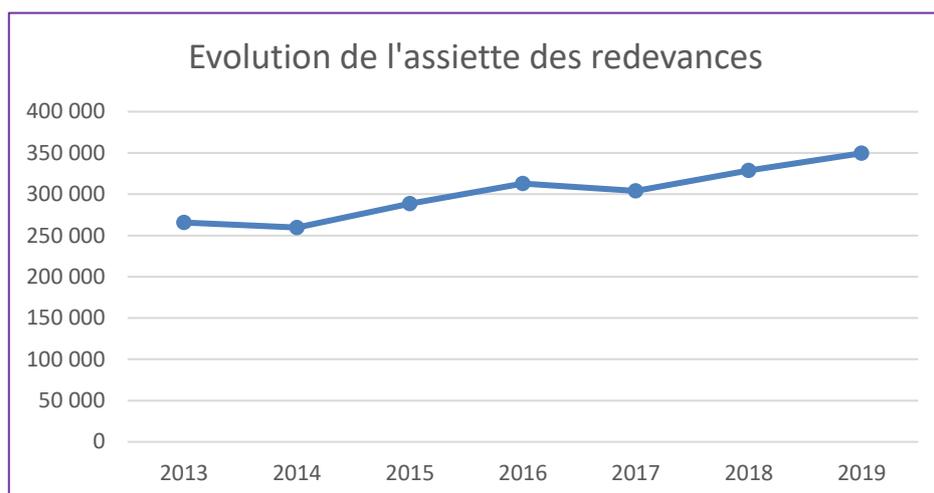
L'année 2019 marque une légère diminution (**-223 abonnés**) du fait du retrait des deux communes citées précédemment.

La densité linéaire d'abonnés est d'environ 34 abonnés par kilomètre de canalisation de collecte gravitaire hors branchements.

Le nombre **d'habitants estimé par abonnement** est de **1,91**.

1.4 VOLUMES CONSTITUANT L'ASSIETTE DE LA REDEVANCE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Assiette de la redevance (m3)	265 686	259 661	288 640	313 036	303 926	328 924	349 619	+6,29%



1.5 IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

La collectivité dispose de conventions de rejet d'effluents vers le système d'assainissement de la ville de FECAMP. Ils sont présentés ci-après :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet	Date d'effet
Déversement effluent	FECAMP	Convention de déversement des eaux usées sur la station d'épuration de la ville de Fécamp	01/12/2018
Déversement effluent	SAINT-LEONARD	Déversement EU de Saint Léonard sur la station d'épuration ville de Fécamp	01/12/2018
Déversement effluent	DELABLI	CSD – Delabli Delpierre à Epreuville	01/01/2019
Déversement effluent	TRAITEUR DE PARIS	CSD – Traiteur de Paris	03/02/2016

Aucune donnée quantitative ne permet d'estimer ces flux.

1.6 AUTORISATION DE REJET D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

Aucune nouvelle autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques n'a été dressée par SIAEPA en 2019.

Le bilan actuel sur ce point est le suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombres arrêtés d'autorisation de déversement	4	4	4	4	4	4	4
Convention spéciale de déversement	0	0	0	1	1	4	4

1.7 LES BIENS DU SERVICE ET LEUR FONCTIONNEMENT

1.7.1 Réseaux de collecte et branchements

La collecte sur le périmètre est de type « séparative ». Les ouvrages ne doivent recevoir que des eaux usées domestiques ou assimilables

Canalisations	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 %
Longueur totale de réseau (km)	78,213	92,238	92,692	93,6	87,4	-6,6%
Canalisation eaux usées (km)	78,213	81,922	82,376	83,267	77,091	-7,4%
Gravitaire	50,316	51,744	52,198	53,091	49,132	-7,5%
Refolement	27,287	30,178	30,178	30,176	27,959	-7,3%
Canalisations gravitaires unitaires (km)	0	7,292	7,292	7,292	7,292	0%
Canalisations gravitaires pluviales (km)	0	3,024	3,024	3,024	3,024	0%

Le linéaire total de réseaux est de 87,4km avec une diminution de 6,6% entre 2018 et 2019.

Autres	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de branchements eaux usées (séparatif ou unitaire)	1930	1933	1942	1952	1954
Nombre de regards de visite	1191	1552	1560	1582	1493
Nombre de bouche d'égout, grilles, avaloirs	0	120	120	120	120
Nombre de déversoir d'orage	0	2	2	2	2
Nombre de poste de refolement	32	35	35	35	35

Le bilan des opérations est dressé ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019
Opérations de curage préventif de poste de refolement	63 interventions	50 interventions	54 interventions	43 interventions	44 interventions
Opérations de curage préventif des canalisations	? interventions 1924 m de canalisations	38 interventions 8966m de canalisations	23 interventions 7235m de canalisations	5 interventions 1820m de canalisations	8580m de canalisations
Interventions curatives	20 interventions dont 9 sur branchements et 11 sur canalisations pour 346ml.	3 interventions : 2 sur branchements, 1 sur canalisation représentant 80ml	7 interventions 7 sur canalisations 295m et 2 sur branchements	10 interventions 5 sur canalisations 275m et 5 sur branchements	12 interventions 8 sur canalisations 28m et 4 sur branchement
Contrôle des branchements	24	44	9	0	216
Dans le cadre du programme contractuel		2	0	0	216
Dans le cadre de vente de biens	20	25	9	19	0
Contre-visite	4	17	0	0	0
Inspection télévisée de réseau	885m	30m	95m	263m	74m

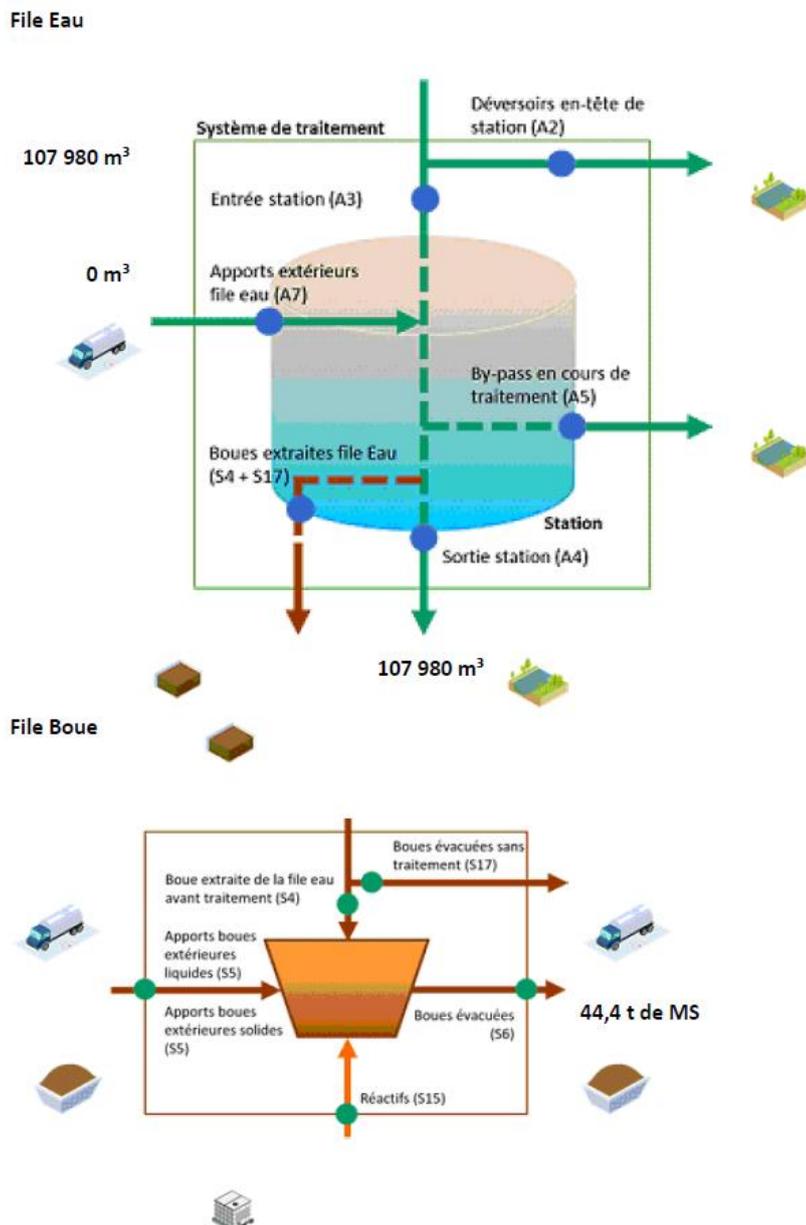
1.7.2 Les ouvrages de transfert et de traitement

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de traitement et de dépollution	Capacité	Charge polluante admissible en Kg de DBO5/j	Charge hydraulique admissible en m3/j
Station d'épuration des Loges	3500 EH	175	525
Station d'Yport	4000 EH	280	600
TOTAL	7500 EH	455	1125

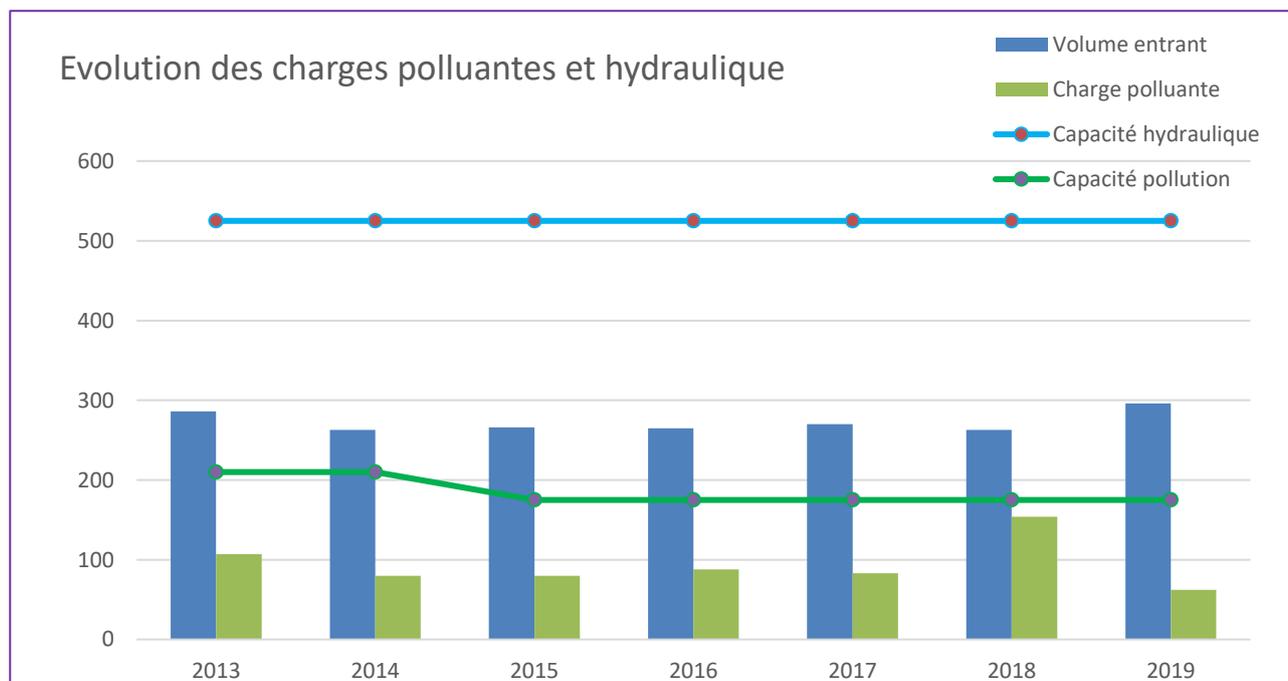
1.7.2.1 Station des Loges

Le schéma suivant, fournit dans le cadre de RAD 2019, illustre les flux de la station :



L'évolution de la charge entrante en moyenne journalière sur l'exercice est présentée ci-après :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume entrant (m3/j)	286	263	266	265	270	263	296,16
Capacité hydraulique (m3/j)	525	525	525	525	525	525	525
Charge DBO5 entrante (kg/j)	107	80	80	89	83	154	62,2
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	210	210	175	175	175	175	175



On observe une augmentation de la charge hydraulique et une baisse de la charge en DBO5.

La station fait l'objet d'une auto-surveillance avec un bilan mensuel pour les paramètres DBO5, DCO et MES et trimestriel pour les paramètres NTK, NGL et Pt.

2019	MES	DCO	DBO	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	109,4	185,3	62,2	18,85	19,025	1,925
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	9,52	25,8	4,119	11,75	12,275	0,625
Rendement moyen annuel (%)	88,9%	86,1%	93,3%	37,7%	35,6%	66,5%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	29	82,3	12,9	38	49,6	2,1
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	30	90	25	40	-	-

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section. Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

- *DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.*
- *DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.*
- *MES : Matières En Suspension*

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel. L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

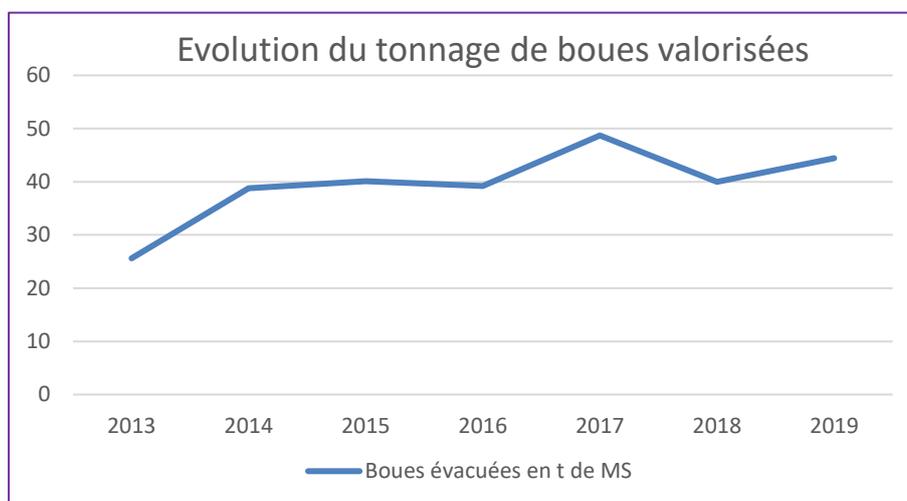
- *NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.*
- *NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.*
- *Pt (phosphore total)*

Les boues de la station représentent une production pour l'exercice définie ci-après, elles sont valorisées en agriculture selon une filière conforme :

Station d'épuration Les Loges	Produit brut (t)	Matières sèches (t) (D203.0)	Siccité (%)
Valorisation agricole	1258	44,4	3,5 %

La production de boues suit l'évolution suivante :

Station d'épuration Les Loges	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boues évacuées (Tonnes de MS)	35,6	38,8	40,10	39,20	48,7	40	44,4
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100	100	100

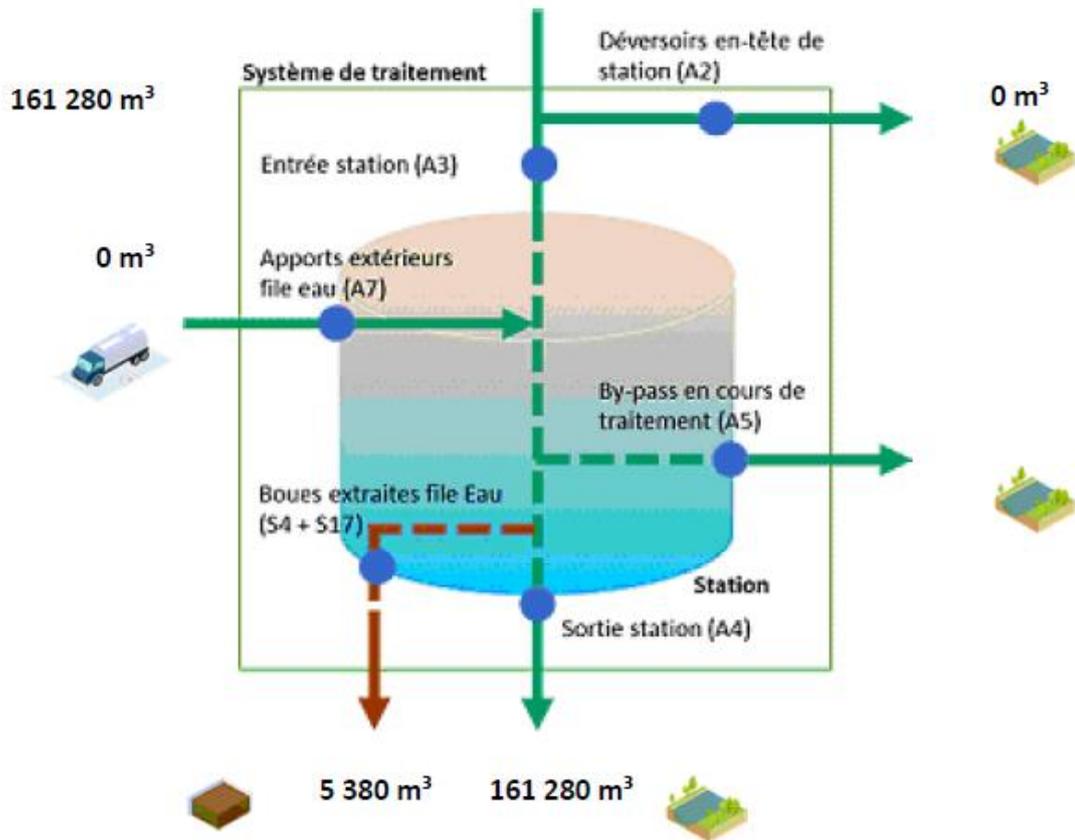


La production de boues augmente de 10%.

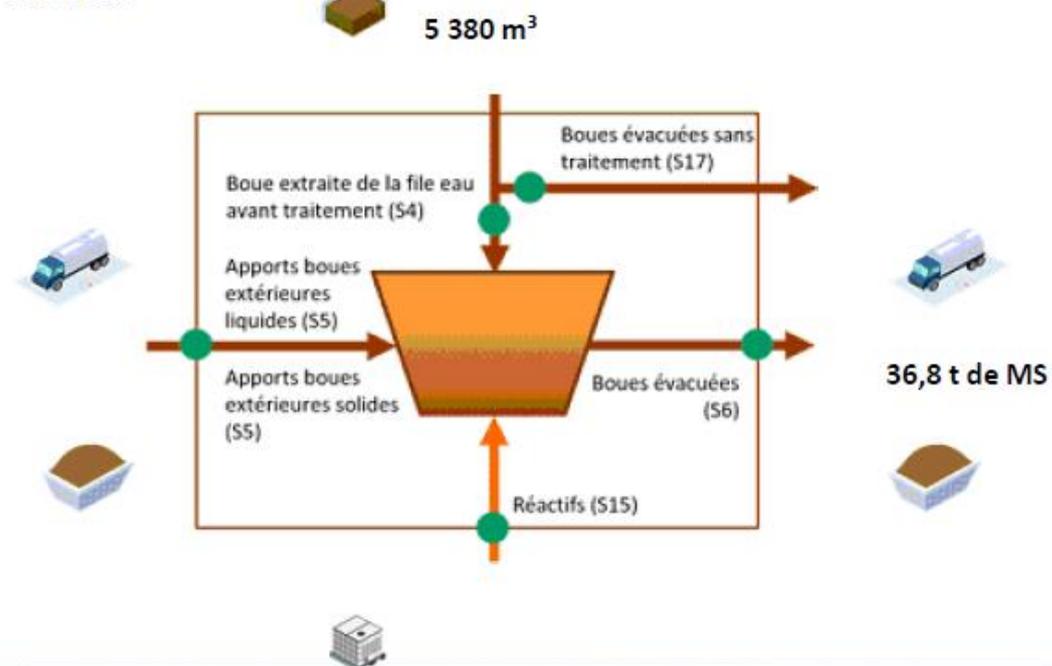
1.7.2.2 Station d'Yport

Le schéma suivant, fournit dans le cadre de RAD 2019, illustre les flux de la station :

File Eau

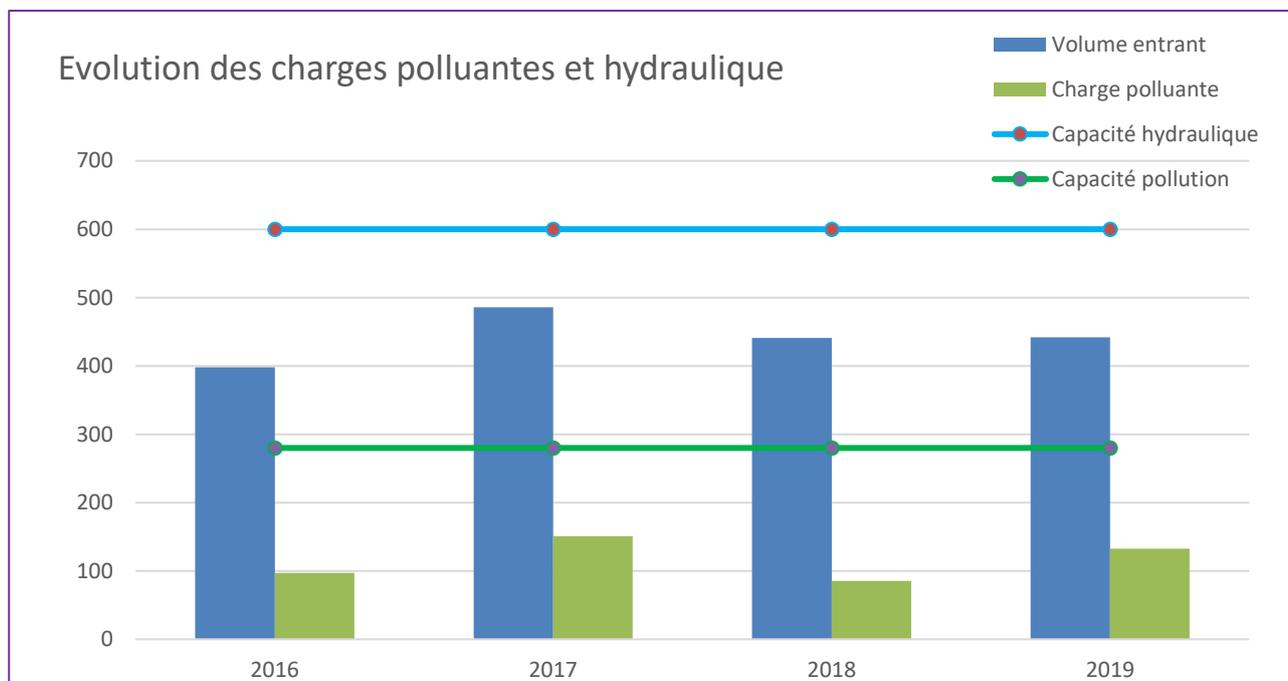


File Boue



L'évolution de la charge entrante en moyenne journalière sur l'exercice est présentée ci-après :

	2016	2017	2018	2019
Volume entrant (m3/j)	398	486	441	442,08
Capacité hydraulique (m3/j)	600	600	600	600
Charge DBO5 entrante (kg/j)	97	151	85,7	132,8
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	280	280	280	280



La charge hydraulique est stable. A contrario la charge en DBO5 augmente de façon très significative. La station fait l'objet d'une autosurveillance pour les paramètres DBO5, DCO, MES, NTK, NGL et Pt.

2019	MES	DCO	DBO	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	5	5	5
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	190,8	397,6	132,8	57,6	57,7	5,56
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	3,12	13,05	1,726	3,6	12,3	1,46
Rendement moyen annuel (%)	97,8%	96%	98,6%	75,5%	73,7%	70,5%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	9,4	36,6	4,4	33,1	35,7	4,1
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	35	25	125	-	-	-

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section. Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

- **DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours)** : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

- *DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.*
- *MES : Matières En Suspension*

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes...

Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel. L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

- *NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.*
- *NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.*
- *Pt (phosphore total)*

Les boues de la station représentent une production pour l'exercice définie ci-après, elles sont valorisées en agriculture selon une filière conforme :

Station d'épuration Les Loges	Produit brut (t)	Matières sèches (t) (D203.0)	Siccité (%)
Compostage	1267,6	36,8	2,9 %

La production de boues suit l'évolution suivante :

Station d'épuration Les Loges	2016	2017	2018	2019
Boues évacuées (Tonnes de MS)	3,3	41,2	35,3	36,8
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITES DE TARIFICATION

À la suite de l'intégration de la commune d'Yport dans le périmètre du syndicat, deux tarifs d'assainissement sont désormais en vigueur.

2.1.1 CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE / GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE / SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR MER.

Les tarifs du service se composent de trois parties :

La part du délégataire comprenant :

- Une part **fixe de 21,66 €HT** au 1^{er} janvier 2020

- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,2631€HT/m3** au 1er janvier 2020.

La part de la collectivité comprend :

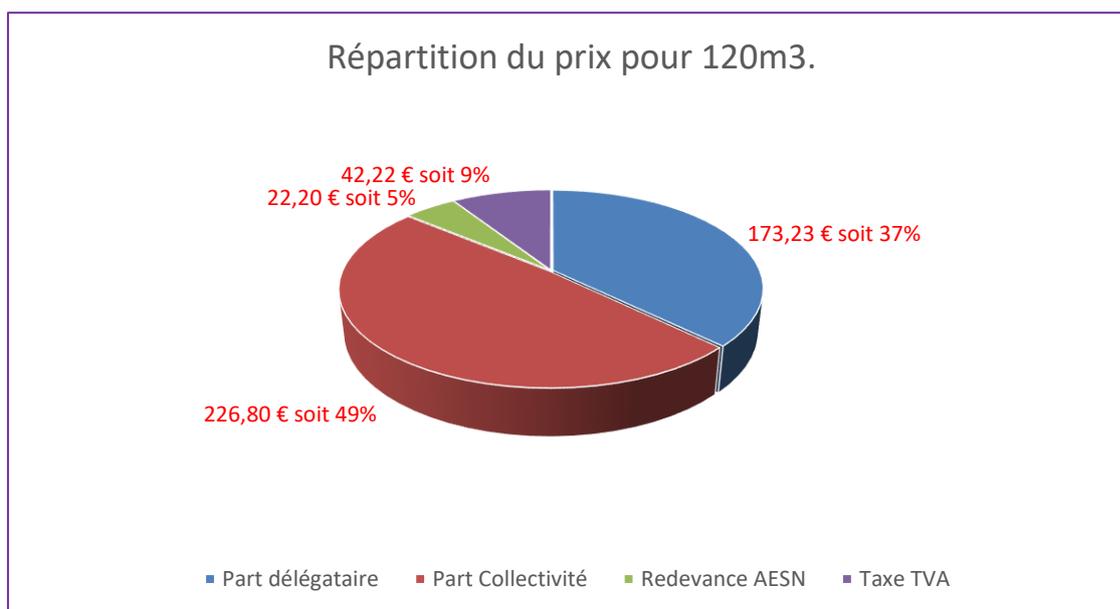
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,8900€HT/m3** au 1er janvier 2020.

Les taxes et les redevances au 1^{er} janvier 2020

- Le service est assujéti à la TVA au taux de 10%.
- Une redevance destinée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Redevance pour la modernisation des réseaux fixée à **0,1850€HT/m3**

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

	m ³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	Evolution N/N-1
Part délégataire					
Abonnement			21,08	21,66	2,75%
Consommation	120	1,2631	147,0	151,57	2,76%
Part collectivité(s)					
Consommation	120	1,89	226,80	226,80	0%
Organismes publics					
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0%
Total HT			417,58	422,23	1,11%
TVA			41,76	42,22	1,10%
TOTAL € TTC			459,34	464,45	1,11%
Prix an m3			3,83	3,87	1,04%



Au 1er janvier 2020, le prix théorique du m3 du service d'assainissement collectif (hors eau potable) est de 3,87 €TTC par m3 en augmentation de 1,04%.

2.1.2 YPORT.

Les tarifs du service se composent de trois parties :

La part du délégataire comprenant :

- Une part **fixe de 33,80 €HT** au 1^{er} janvier 2020
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,2404€HT/m3** au 1er janvier 2020.

La part de la collectivité comprend :

- Une part **proportionnelle à la consommation de 0,3387€HT/m3** au 1er janvier 2020.

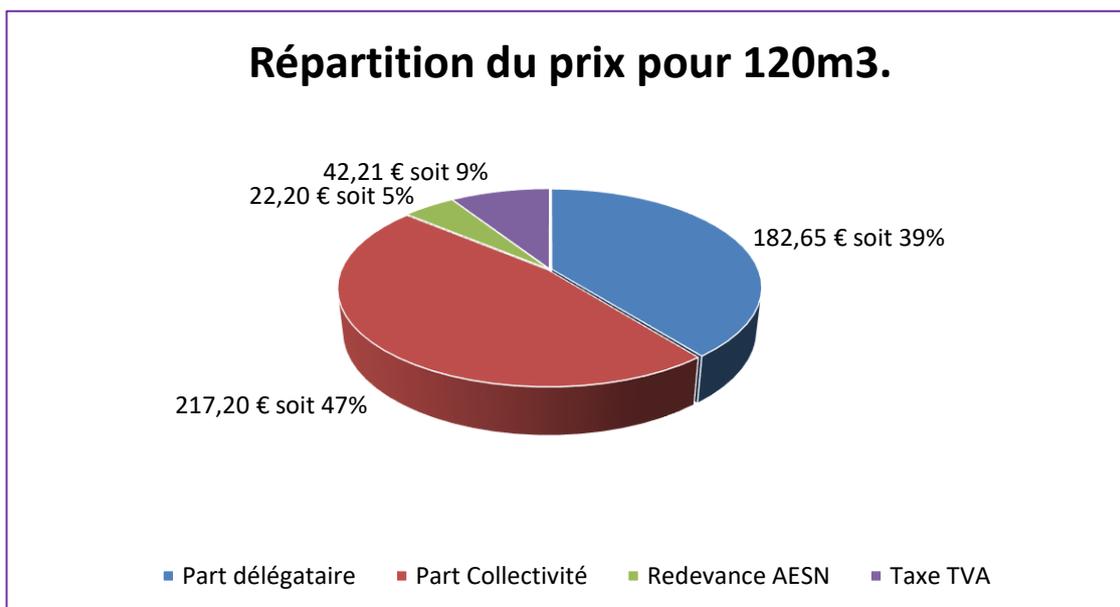
Les taxes et les redevances

- Le service est assujetti à la TVA au taux de 10%.
- Une redevance destinée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Redevance pour la modernisation des réseaux fixée à **0,1850€HT/m3**.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

	m ³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	Evolution 2019/2020 %
Part délégataire					
Abonnement			32,90	33,80	+2,74%
Consommation	120	1,2404	144,85	148,85	+2,76%
Part collectivité(s)					
Consommation	120	1,81	164,40	217,20	+32,12%
Organismes publics					
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0%
Total HT			364,35	422,05	+15,84%
TVA			36,44	42,20	+15,81%
TOTAL € TTC			400,79	464,25	+15,83%
Prix au m3			3,34	3,86	+15,57%



Au 1er janvier 2020, le prix théorique du m3 du service d'assainissement collectif pour Yport (hors eau potable) est de 3,86€TTC par m3.

2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'assainissement collectif sont les suivantes : (Données du CARE 2019)

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 %
Recettes de la Collectivité							
Vente d'eau domestique	463 705 €	535 893€	502 959€	514 590€	789 230€	617 071€	-21,81%
Total des recettes de la Collectivité	463 705 €	535 893€	502 959€	514 590€	789 230€	617 071€	-21,81%
Recettes de l'exploitant							
Vente d'eau domestique	241 986€	272 254€	369 500€	370 470€	328 973€	436 523€	32,69%
Travaux attribués à titre exclusif	3 272€	9 161€	4 215€	13386€	11662€	28 283€	+142,54%
Produits accessoires et autres	700€	0€	691€	936€	1773€	638€	-64,02%
Total des recettes de l'exploitant	245 958€	280 415€	374 406€	385 292€	342 408€	465 444€	+35,93%

Les données de CA 2019 du SIEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité : 750 456,73€.

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

3.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indicateur est le rapport entre le nombre d'abonnés desservis et le nombre potentiel relevant de la zone d'assainissement collectif. Les zonages d'assainissement ont été arrêtés mais n'ont pas à ce jour fait l'objet d'une enquête publique.

Le taux de desserte (P201.1) n'est pas disponible. La commune n'a pas d'obligation et d'échéance réglementaire pour assurer la collecte sur la zone d'assainissement collectif.

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIAL ET DE GESTION DES RESEAUX DE COLLECTE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS). Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur officielle
PARTIE A Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
PARTIE B Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.		Oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		46,33%
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	0
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	15

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes		0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	0
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:	120	15

Le niveau atteint est de 15, il n'a pas évolué.

3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203-3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indicateur n'est pas connu au moment de la rédaction du présent document. La fiche de calcul de cet indicateur est en cours de révision et n'est pas disponible.

3.4 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P255-3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Les données suivantes permettront sa détermination :

Nombre de points de rejet	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	2	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	0	2	2	2	2
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement	10	10	10	10	10	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte s'établit ainsi :

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	0
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	0
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	100	50
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL	120	50

3.5 CONFORMITE DE LA DEPOLLUTION

3.5.1 Performances des équipements d'épuration (254.3)

Cette évaluation ne concerne que les paramètres évalués sur chaque bilan et ne tient pas compte de ceux évalués en moyenne annuelle.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Performance globale du service (%)	58	46	9	64	71	66	77
Station d'épuration Les Loges	58	46	9	25	20	19	22
Station d'Yport	-	-	-	100	100	100	100

3.5.2 Performances des ouvrages d'épuration (205.3)

Cet indicateur [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 22 de l'arrêté du 15 Juillet 2015, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, le RAD propose l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'auto-surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructrices. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes aux conditions normales de fonctionnement (CNF).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation le cas échéant.

Conformité réglementaire des rejets	à la Directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	100	100

3.5.3 Taux de boues évacuées selon des filières conforme. (P206.3)

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100	100	100
Station d'épuration Les Loges	100	100	100	100	100	100	100
Station d'Yport	-	-	-	100	100	100	100

3.5.4 Autres indicateurs

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) :

- **0,00 u/1 000 Habitants**

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) :

- **0.00 u/100 km**

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

- **0,00%.**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0) :

- **1,73%**

Taux de réclamation (P258.1) :

- **0,00 u/1000 abonnés**

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

4.1.1 Renouvellement

Durant l'exercice et dans le cadre du contrat, les travaux de renouvellement suivant ont été réalisés :

Les dépenses liées au renouvellement (CARE) sont les suivantes en 2019 :

- Programme contractuel de renouvellement : 27 274,00€
- Garantie de continuité de service : 17 949,00€

4.1.2 Travaux neufs

- Raccordement au réseau (5ml) à Epreville
- Extension du réseaux (50ml) + pose 2 regards de visite à Yport
- 2 branchements neufs ont été réalisés en 2019 pour un linéaire de 4 mètres.

4.2 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018	2019
En cours de la dette au 31 décembre	785 647,64	687 680.50	504 497,52	416 703,66
Montant remboursé durant l'exercice	110 040,08€	105 890.05	96 797,48	95 463,21
Dont en capital	97 957,14€	95 416.69	87 793,85	87 793,86
Dont en intérêts	12 046,94€	10 473.36	9 003,63	7 669,35

4.3 AMORTISSEMENT DES BIENS

En 2019, un amortissement de 506 149,94 € a été réalisé.

4.4 PRECONISATIONS DU DELEGATAIRE

- Dépollution
 - Station d'épuration des Loges
 - ✚ Mettre en place des dispositifs de mesure pour un meilleur suivi : débitmètre, préleveur automatique, télésurveillance
 - ✚ Filière boues limitée en capacité de stockage
 - ✚ Les trop-pleins des postes et stations collectant une charge brute >120Kg/j de DBO5 doivent être équipés de sondes afin de mesurer les temps de déversement. Les PR concernés sont celui de l'entrée station des Loges et de celui Rue d'Ecosse aux Loges
 - Station d'épuration d'Yport :
 - ✚ Vétusté des équipements.
 - ✚ Fissures sur le clarificateur et le prétraitement
 - ✚ Capacité de stockage des boues restreinte
 - ✚ A-coup hydraulique en temps de pluie à cause du réseau unitaire d'Yport
 - ✚ Sécurisation manquante
 - ✚ Absence de dégrillage en entrée
 - ✚ Projet de reconstruction de la station en cours
- Collecte
 - ✚ Pour faciliter les manutentions et limiter le risque de mal de dos, il serait préférable de remplacer les capots en fonte, très lourds, par des versions plus légères cadenassées sur les postes clôturés ou grillagés (Ex : Vattetot sur mer – Gros Chêne).

- ✚ Mise en place de télégestion sur les postes non encore équipés
- ✚ Le poste du Haras à Froberville n'est pas clôturé, le capot est en composite et les enfants jouent dessus.

- Réseau :
 - ✚ Lutter contre les eaux parasites : nombreux déversements au milieu naturel lors de fortes pluies
 - ✚ Sensibilisation des riverains pour ne pas jeter les lingettes dans le réseau

4.5 PROJETS A L'ETUDE

La collectivité a programmé les travaux suivants :

- ✚ Construction de la station d'Yport
- ✚ Transfert des eaux usées de la station des loges vers la nouvelle station
- ✚ Mise en séparatif d'une partie des réseaux d'Yport
- ✚ Mise à jour du schéma général d'assainissement
- ✚ Restructuration du transfert des eaux usées des communes de Maniquerville et Epreville vers la station d Fécamp

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	3	4	0
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	155,13	92,38	0

5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Une opération est en cours avec l'agence de l'eau.

6 FACTURE TYPE « EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE / GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE / SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR MER.

	m ³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	Evolution N/N-1 %
Production et distribution de l'eau			246,22	257,23	-1,12%
Part délégataire			165,48	174,11	-1,06%
Abonnement			43,32	44,38	-1,66%
Consommation	120	1,0811	122,16	129,73	-1,66%
Part syndicale			71,76	71,76	0%
Abonnement			31,12	31,12	0%
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0947	8,98	11,36	+26,5%
Collecte et dépollution des eaux usées			395,38	400,03	+1,18%
Part délégataire			168,58	173,23	+2,76%
Abonnement			21,08	21,66	+2,75%
Consommation	120	1,2631	147,50	151,57	+2,76%
Part collectivité(s)			226,80	226,80	0
Consommation	120	1,8900	226,80	226,80	0
Organismes publics et TVA			105,35	106,42	+1,02%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0%
TVA			56,75	57,82	+1,89%
TOTAL € TTC			746,95	763,68	+2,24%

YPORT

	m ³	Prix au 01/01/2012	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2012	Evolution N/N-1 %
Production et distribution de l'eau			246,22	257,23	-1,12%
Part délégataire			165,48	174,11	-1,06%
Abonnement			43,32	44,38	-1,66%
Consommation	120	1,0811	122,16	129,73	-1,66%
Part syndicale			71,76	71,76	0%
Abonnement			31,12	31,12	0%
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0947	8,98	11,36	+26,5%
Collecte et dépollution des eaux usées			342,15	399,85	+16,86%
Part délégataire			177,75	182,65	+2,76%
Abonnement			32,90	33,80	+2,74%
Consommation	120	1,2404	144,85	148,85	+2,76%
Part collectivité(s)			164,40	217,20	+32,12%
Consommation	120	1,8100	164,40	217,20	+32,12%
Organismes publics et TVA			100,03	106,40	+6,37%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26,40	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			51,43	57,80	12,39%
TOTAL € TTC			688,40	763,48	10,91%